

Sujet: **Projet de méthodologie applicable au gestionnaire bruxellois du réseau de distribution d'électricité et de gaz pour la période réglementaire 2025–2029 : Avis FEBEG**
6 novembre 2023

Contact: Vincent Deblocq
Tél: 0473 35 24 18
Mail: vincent.deblocq@febeg.be

Le présent avis expose l'avis des entreprises membres de la FEBEG dans le cadre de la consultation publique organisée par Brugel sur le projet de méthodologie applicable au gestionnaire bruxellois du réseau de distribution d'électricité et de gaz pour la période réglementaire 2025–2029 (premier volet).

La FEBEG remercie Brugel pour l'organisation de cette consultation.

1. Objectif général du projet de méthodologie tarifaire 2025–2029.

La FEBEG soutient totalement les 3 objectifs recherchés par Brugel dans son projet de méthodologie tarifaire 2025–2029 :

1. Faciliter les investissements dans la transition énergétique.
2. Être plus incitatif que le modèle actuel à la maîtrise et à l'efficacité des coûts et couvrir de façon optimale les coûts utiles.
3. Rendre raisonnable le profit du gestionnaire de réseau.

Pour la FEBEG, il est fondamental que la méthodologie tarifaire permette au GRD de procéder aux investissements nécessaires à la transition énergétique. Cependant pour la FEBEG, cet objectif doit être atteint dans un équilibre, en tenant compte également d'autres objectifs tout aussi centraux pour une transition durable et « juste » à savoir, la maîtrise des coûts, ainsi que l'efficacité et l'excellence opérationnelle du GRD.

Pour la FEBEG, le projet proposé par Brugel s'inscrit légitimement et positivement dans une approche équilibrée entre ces trois dimensions : investissement, coûts maîtrisés et efficacité.

2. Faciliter les investissements dans la transition énergétique

La transition énergétique ne pourra être assurée sans investissements importants tant du côté des producteurs, consommateurs, que de celui des gestionnaires de réseau. Le réseau existant, qui a été dessiné et développé dans un contexte tout à fait différent, ne permet pas le développement des projets nécessaires en vue des objectifs d'électrification et production renouvelable prévus et requis par la transition énergétique.

Pour la FEBEG, il est donc indispensable que les réseaux évoluent vers une situation assez différente permettant l'accueil des productions renouvelables nécessaires et des nouveaux usages électriques comme la mobilité électrique et les pompes à chaleur.

A cet effet, le GRD doit pouvoir disposer des moyens financiers suffisants pour permettre d'une part, l'intégration des nouveaux usages et de la production renouvelable requis par les objectifs climatiques et bruxellois dans des conditions qui respectent les investissements des candidats producteurs et utilisateurs, ainsi que d'autre part d'assurer sa mission de gestion de données et de mise à disposition de celles-ci via des systèmes d'échange performants et immédiatement effectifs permettant aux fournisseurs de réaliser leurs propres missions de sourcing et de fourniture sans subir ou être dépendants d'impacts liés à la mission des GRD en matière de données.

A cet effet la FEBEG salue et soutient plusieurs dispositions introduites par le projet de méthodologie tarifaire :

- La possibilité pour le GRD d'introduire des coûts additionnels portant sur des projets spécifiques sur base d'une analyse des coûts permettant de motiver objectivement toute demande d'augmentation tarifaire. La FEBEG soutient totalement le principe selon lequel il faut maintenir un financement suffisant du GRD pour lui permettre de faire face aux évolutions macro-économiques du secteur: le développement de la mobilité électrique, des pompes à chaleur, du stockage, l'évolution des usages traditionnels de l'électricité, l'efficacité énergétique, les outils de flexibilité, le développement des productions décentralisées, le développement des compteurs communicants, le développement des communautés d'énergie renouvelables, la multiplication des données etc.

Pour la FEBEG, ce mécanisme de coûts additionnels présente l'avantage maintenir un financement suffisant du GRD pour procéder aux investissements , dans une approche de transparence et de justification économique, deux critères de base à la maîtrise des coûts et d'une saine politique tarifaire.

- La possibilité de révision en cours de période du revenu maximum autorisé pour intégrer des coûts non prévus au moment de l'établissement de la proposition tarifaire. Si le scénario d'évolution des coûts retenu initialement par Brugel, s'avère insuffisant pour la réalisation des plans d'investissements, la FEBEG estime légitime que soit possible une réévaluation de ce scénario sur base d'une démonstration transparente des GRD sur leurs besoins, et une adaptation en conséquence.
- La possibilité de soutenir des projets d'innovation en lien avec l'évolution des réseaux et la transition énergétique.

- La possibilité d'une rémunération supplémentaire pour le GRD dans le cadre d'investissements dans les compteurs communicants et les projets liés au développement de l'intelligence dans les réseaux.
- La prise en compte de l'inflation dans la formule d'évolution des coûts gérables.

3. Etre plus incitatif que le modèle actuel à la maîtrise et à l'efficacité des coûts et couvrir de façon optimale les coûts utiles

En tant que principaux, voire uniques clients du GR, les fournisseurs et producteurs attendent du GR une qualité de service élevée ainsi qu'une efficacité opérationnelle dans l'exécution de leurs missions. Ceci, en vue de permettre, non seulement aux acteurs commerciaux d'évoluer dans des conditions économiques qui permettent le développement d'activités commerciales, mais également de contribuer à une nécessaire maîtrise des coûts pour l'URD.

Pour la FEBEG, il est en effet particulièrement important que la méthodologie porte une attention particulière au coût supporté par l'URD en matière d'investissement et de coût de réseaux de distribution. La réussite de la transition énergétique passe par une adhésion et participation de tous les utilisateurs (résidentiels et professionnels), y compris par le caractère efficace et abordable du coût de la transition.

Dans ce cadre, la FEBEG constate positivement que le projet de méthodologie présente plusieurs avancées devant favoriser et inciter la recherche de l'efficacité par le GR d'une part, tout en présentant également d'autre part des mesures concrètes devant permettre de réduire le coût de transition, et ce, sans mettre à mal cependant la capacité d'investissement du GR.

1. Passage à une régulation « *revenue cap TOTEX* ». Ce mécanisme « d'enveloppe fermée » soutenu par la FEBEG doit permettre d'inciter financièrement le GRD à une plus grande efficacité via une plus grande responsabilisation, tout en apportant une plus grande prévisibilité tarifaire sur la période. Également, le fait d'intégrer dans le cap tant les coûts « capex » que les coûts « opex », peut en théorie favoriser l'arbitrage du GRD entre recours aux services de flexibilité (opex) et investissements réseaux (capex) dans la gestion optimale de son réseau.

La FEBEG plaide la plus grande attention Brugel dans le cadre du traitement de sous-investissements. En effet, avec la méthodologie retenue, des bonus pourraient être générés en cas de sous-investissements par le GR. Une telle conséquence serait particulièrement dommageable pour la transition et l'URD qui financerait au travers des tarifs la constitution de bonus pour des investissements financés mais non réalisés.

2. Application d'un facteur d'efficience. En appliquant un facteur d'efficience (uniquement aux OPEX gérables), le projet de méthodologie incite directement le GRD à la recherche des nécessaires gains d'efficience et d'excellence opérationnelle.
3. Mécanisme incitatif en matière de smart grid. Face aux défis de la transition et en vue de limiter au maximum les investissements dans l'infrastructure, il y a lieu d'inciter le GR à mettre en place une gestion des réseaux reposant sur une *smartisation* accrue et permettant de valoriser au mieux la flexibilité proposée par les utilisateurs de réseau qui le souhaitent. Le dimensionnement des réseaux, de distribution devra tenir compte du potentiel de flexibilité pour optimiser les investissements de renforcement nécessaires et gérer les pointes.

Un optimum économique doit être continuellement réalisé entre les investissements dans les réseaux, la gestion dynamique de ceux-ci et le recours aux services de flexibilité rémunérés.

A cet effet, la FEBEG accueille positivement la possibilité offerte par la méthodologie de soumettre certains futurs indicateurs de *smartisation* du réseau à un système de bonus (et malus) pour le GR.

La FEBEG estime que ces dimensions incitative et d'efficience de la méthodologie pourraient être étendue à d'autres champs d'activités du GR. La FEBEG plaide à cet effet – à des fins de suivi de monitoring le cas échéant – pour la mise en place d'indicateurs de performance sur la data quality du GR, mission rémunérée par le revenu autorisée. La qualité et la fréquence de transmission de ces données sont en effet capitales pour un marché fonctionnant efficacement et capable d'accueillir des services innovants et d'efficacité énergétique pour le consommateur. La FEBEG estime que le projet de méthodologie devrait intégrer ou prévoir la mise en place ultérieure les indicateurs suivants :

- Qualité des données d'allocation prévisionnelle : Mesurer la moyenne des pourcentages d'erreur par unité de temps entre les données de l'allocation prévisionnelle et les données de l'allocation définitive et fixer un maximum à ne pas dépasser.
- Respect des délais d'envoi des données d'Atrias aux fournisseurs: Mesurer le nombre d'envois de données qui n'ont pas été exécutées dans les temps, conformément aux délais du MIG6 et fixer un maximum.
- Qualité des données du gridfee : Mesurer le nombre de rectifications des données du gridfee et fixer un maximum.

Une démarche identique pourrait porter sur les délais de raccordement et taux d'injection des unités de production décentralisée, ainsi que sur les taux de limitation de puissance de certaines installations (bornes par exemple).

4. Rendre raisonnable le profit du gestionnaire de réseau.

La FEBEG soutient entièrement l'objectif du projet de méthodologie visant à assurer à Sibelga une rémunération équitable des capitaux investis dans les actifs régulés en vue de permettre de réaliser les investissements nécessaires à l'exercice de ses missions.

La FEBEG constate dans ce cadre que le projet apporte certaines ruptures avec les pratiques passées, en particulier au niveau du traitement de la plus-value de réévaluation.

Pour la FEBEG, l'intégration des plus-values de réévaluation (valeur et amortissement) dans le revenu autorisé s'écarte du principe de base d'une méthodologie tarifaire qui se doit de refléter des coûts uniquement. En effet, de telles plus-values ne correspondent pas à un coût pour Sibelga, et ne doivent dès lors pas être financées par les utilisateurs de réseaux. En outre, la FEBEG constate que le rapport de concertation précise que les cashflows générés par la plus-value seront sensiblement égaux à l'horizon 2024 au prix de cessions des parts de l'époque, ne lésant donc financièrement pas l'actionnaire pour l'achat de ces parts.

Concernant le WACC, il revient à Brugel dans le cadre de sa compétence tarifaire exclusive de déterminer celui-ci en tenant compte des meilleures estimations économiques et financières possibles. Cependant à l'instar de la révision possible des investissements en cours de période, la FEBEG ne trouverait pas anormal que le WACC puisse également faire l'objet d'une révision en cours de période si les évolutions des conditions économiques le justifiaient.

5. Indépendance du régulateur.

Il est fondamental que le régulateur puisse exercer en toute indépendance sa compétence tarifaire exclusive.

Dans ce cadre, pour la FEBEG il est essentiel que le régulateur:

- puisse disposer des moyens nécessaires pour assurer ses missions tarifaires.
- dispose de toute l'indépendance nécessaire notamment en vue d'évaluer les plans d'investissements et de développements, et ce, dans le respect des compétences de tous les acteurs.



AVIS